

Lutter contre le décrochage scolaire

Vers une nouvelle action
publique régionale

Guillaume Balas

Lutter contre le décrochage scolaire

Vers une nouvelle action
publique régionale

Guillaume Balas

AVERTISSEMENT

La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.

SOMMAIRE

Introduction	7
Le décrochage scolaire, un phénomène de fragmentation sociale au traitement politique différencié	15
Un processus en question dans les pays occidentaux	17
La France qui déscolarise	27
Quand la droite constate, la gauche agit	31
Une atomisation des acteurs	45
La lutte contre le décrochage, priorité de l'Education nationale ?	49
Le décrochage scolaire : un phénomène territorial	58
Des corps intermédiaires diversement impliqués	66
Les acteurs privés : naissance d'un « <i>business scolaire</i> » ...	74
La région, architecte de nouvelles synergies	81
De la concertation à la coordination	83
Priorités dans la lutte contre le décrochage scolaire	95
Conclusion	109

Ce livre est avant tout une aventure collective.

Je tiens à remercier particulièrement :

- Sarah Proust et Anne-Sophie de Faucigny sans qui ce travail n'existerait pas ;

- Nathalie Ménard, Nicolas Beaupied et Salomé Benhamou pour leur engagement intellectuel permanent ;

- Yves Marry, Bastien Recher, Soraya Ouferoukh, Benjamin Guy et Ingrid Ronsain pour leur contribution essentielle.

Merci également à :

- Jean-Paul Huchon, Henriette Zoughebi, Didier Fisher, Emmanuel Maurel, Isabelle This Saint-Jean, Yannick Trigance, Marie Richard pour la richesse de nos échanges.

J'adresse mes remerciements à tous les acteurs du champ éducatif, du monde politique et du milieu associatif qui ont nourri ma réflexion et enrichi ce travail par leur expertise.

Guillaume Balas est professeur d'histoire et géographie à Enghien-les-Bains (Val-d'Oise). Conseiller régional depuis 2004, il préside le groupe socialiste au Conseil régional d'Ile-de-France depuis mars 2010.

INTRODUCTION

Un engagement politique commence généralement par une expérience personnelle. Adolescent, j'habitais dans un village relativement isolé. Alors que j'étais issu d'une famille privilégiée, mes amis étaient enfants de cadres et d'ouvriers. Nous allions au collège dans la ville la plus proche. Cet établissement public n'avait pas bonne réputation, fréquenté essentiellement par les milieux populaires. J'y ai passé des années heureuses, apprenant de nos différences par les échanges. Ma famille, inquiète de mon manque de travail scolaire, m'a envoyé en pension dans une école privée située à une heure trente de trajet. Cet « exil » m'a donné une leçon simple, que la comparaison entre mes anciens et nouveaux camarades rendait limpide : le devenir social n'était pas seulement dépendant

du talent personnel mais était profondément lié à l'origine socio-culturelle.

Cette expérience de l'inégalité rend pour moi encore stupéfiante toute négation de la puissance des déterminismes sociaux. Au fond, cet essai part de là. Mais aussi, plus conjoncturellement, d'un chiffre terrible de réalité. C'est celui qu'une des dernières enquêtes comparatives internationales des systèmes d'éducation a porté à notre connaissance et que j'évoquerai plus en détail dans cet ouvrage : le recul de la scolarisation des jeunes en France, à l'inverse de tous les pays de l'OCDE.

Il faut prendre conscience des enjeux pour notre société de ce que l'on nomme le « décrochage scolaire ». Certes, cette appellation est contestée, à raison souvent, pour son aspect péjoratif. Pourtant, elle est la plus fréquemment utilisée, faute de mieux sans doute.

On connaît la définition consacrée selon laquelle le décrochage scolaire qualifie les sorties précoces des jeunes de

plus de seize ans sans diplôme ni qualification du système scolaire. Mais, parce qu'elle se contente de prendre acte du phénomène sans en saisir toute la substance, notamment ses causes, ses enjeux et ses conséquences, elle me semble incomplète.

J'entends donc parler ici du décrochage scolaire dans toutes ses dimensions. En effet, le décrochage est un processus lent instillé par le doute et la perte de confiance en soi dus bien souvent à la pression du résultat intrinsèquement lié à notre système éducatif. Au-delà, il n'est pas lié qu'à l'école. Il est multifactoriel (social, familial, éducatif, territorial, psychologique) et ses causes strictes ne sont pas toujours identifiables. Celles-ci relèvent aussi de l'individu et de ses mystères. Le décrochage scolaire est une notion frontière, à la lisière entre enseignement et éducation.

C'est pour cela qu'il est indispensable de concevoir le décrochage comme un phénomène non pas linéaire mais évolutif dans le temps et dans l'espace. Il suppose donc une approche selon un triptyque « avant, pendant, après »

qui prenne en compte la phase amont du décrochage, celle où l'élève est souvent en difficulté scolaire, la prise de distance effective de l'élève avec le système éducatif et enfin la reconstruction de l'élève vis-à-vis de la scolarité, le temps du rattrapage. L'approche spatiale suppose quant à elle la prise en compte de l'univers de l'enfant dans sa globalité, dans et hors l'école.

Seule cette dernière définition permet de couvrir les différentes réalités du décrochage scolaire et se fait l'écho de la définition littérale. C'est d'ailleurs sur cette base, qui est plus largement le reflet d'une conception politique globale de notre système éducatif et social, que l'on peut envisager de faire l'analyse politique du décrochage scolaire et espérer proposer des pistes innovantes et efficaces pour l'enrayer.

Alors comment s'attaquer à un phénomène si complexe ? Je suis convaincu de la force de l'Education nationale. Mais pour également bien la connaître par ma profession d'enseignant, lui demander de résoudre l'ensemble de nos

problèmes sociaux est à la fois un leurre et une facilité. Un leurre car l'école est d'abord faite pour transmettre des connaissances et édifier ce qui est commun pour vivre ensemble. Certes, elle doit changer et retrouver les moyens matériels et pédagogiques d'assumer au mieux sa mission. Mais comment pourrait-elle, seule, prendre en compte l'ensemble des réalités qui composent la vie d'un individu ? Rendre l'école unique responsable permet à la société de se dédouaner de tous ses échecs en trouvant deux coupables : le professeur et l'élève.

L'école ne peut pas tout et, heureusement, de grandes parties du corps social savent que l'éducation est affaire de tous : les collectivités locales d'abord mais également la multitude des citoyens organisés en associations qui, chaque jour, aident tant de jeunes à rester « insérés » et refusent de les laisser livrés à eux-mêmes en dehors du temps scolaire.

L'enseignement et le fonctionnement pédagogique relèvent de la compétence de l'Etat. Que la collectivité

régionale « s'attaque » au décrochage scolaire dans toute sa dimension – alors même que son champ d'intervention en matière éducative est circonscrit aux lycées et à l'apprentissage – est un choix politique fort. C'est pour répondre à l'idéal de justice sociale qui fonde mon engagement politique que je souhaite que la société, dans son ensemble, prenne à bras le corps ce fléau, faisant le pari que la région est l'échelon territorial le plus pertinent pour y parvenir.

Nous aurions tout à gagner à mieux faire dialoguer école, collectivités, mouvements associatifs, et à ce qu'un acteur s'engage pour établir les passerelles. L'institution régionale en est la plus capable. Elle est familière du travail collaboratif entre tous ces corps. Planificatrice par essence, facteur de cohésion territoriale par nécessité, la région doit définir une nouvelle manière d'agir, liant démocratie et efficacité. Ce que cet essai veut démontrer, c'est que cette nouvelle action publique territoriale est la meilleure réponse face au décrochage scolaire.

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE, UN PHÉNOMÈNE DE FRAGMENTATION SOCIALE AU TRAITEMENT POLITIQUE DIFFÉRENCIÉ

Pour beaucoup d'intervenants du champ éducatif, l'appellation « décrochage scolaire » pose problème, notamment par ses aspects dévalorisants et réducteurs. Le risque pointé est de ne concevoir ce phénomène que comme une conséquence et de ne vouloir l'appréhender qu'en termes de « réparation », après la sortie du processus éducatif.

Pourtant, que cela plaise ou non, ces mots « décrochage scolaire » sont d'usage quand il s'agit de se pencher sur l'échec le plus signifiant de la volonté éducatrice de nos sociétés : l'existence d'un nombre impressionnant de jeunes quittant le système scolaire sans diplôme ni qualification. Au-delà d'une alternative dans le vocabulaire – sans doute souhaitable à l'avenir –, il semble que c'est d'abord la définition du décrochage scolaire qui soit une question politique. Devons-nous le concevoir comme un processus

social, de long terme, qui implique une approche globale pour le réduire en profondeur, ou comme une conséquence inévitable de tout système sélectif qui obligerait à une simple « réinsertion » de ceux qui en ont « dévié » ?

Pour répondre à cette question qui engage l'intensité des réponses à apporter, il nous faut nous intéresser à la genèse du décrochage scolaire comme sujet éducatif, mais aussi social et politique dans les principales démocraties occidentales. A cet effet, nous porterons dans un premier temps notre regard sur la province du Québec au Canada, pionnière en la matière. Identifier les leviers qui président à l'élaboration de politiques correctives constitue un élément déterminant pour comprendre les freins qui, dans notre système, entravent une action publique d'ampleur.

Quelques contrepoints internationaux de comparaison ainsi que la vision développée par l'Union européenne faciliteront, dans un second temps, la compréhension du cheminement du décrochage scolaire en tant que sujet politique en France.

Un processus en question dans les pays occidentaux

Le Québec précurseur

Le Québec s'empare du sujet dans les années 1970 à partir d'une perspective psycho-sociale. Le vocable « décrochage scolaire » apparaît pour la première fois en 1971. Le prisme général est celui de la « déviance » dans son acception sociologique. C'est alors la capacité d'adaptation des jeunes aux cadres sociaux, et en particulier au cadre éducatif, qui intéresse principalement les pouvoirs publics. Le décrochage scolaire n'est, dans ce contexte, pas considéré comme une menace sérieuse pour l'équilibre de la société.

Les années 1980 sont le théâtre d'une évolution radicale de l'approche sous le coup de l'évolution du marché de l'emploi et de la demande forte en compétences nouvelles pour nourrir une croissance demandeuse de valeur ajoutée. Le Québec connaît un chômage faible mais la persistance du nombre de décrocheurs représente cependant un risque de fragilisation de son économie.

Situé à 7,6 % en 1976, le taux de chômage québécois se distingue par une évolution à la baisse. On constate également qu'il touche plus durement les jeunes sans qualification ni expérience professionnelle.

Objet d'études psycho-sociales dans les années 1970, le décrochage scolaire devient progressivement un problème de société à partir du début des années 1980 et, à ce titre, bénéficie d'un traitement politique. Il fait, dès lors, l'objet d'une réforme des pratiques scolaires en direction des élèves mais aussi des parents.

Le système éducatif québécois se caractérise par l'accès à un large choix d'options au niveau secondaire dans le cadre d'un établissement unique, ce qui permet d'éviter une hiérarchisation des filières. La promotion par cours et non par classe y constitue une alternative au redoublement. Le cadre éducatif entier est construit autour de l'individu qui est invité à faire des choix rationnels et est soutenu par un important service d'orientation, véritable dispositif d'ajustement entre les besoins en compétences de l'économie québécoise et les aspirations des élèves.

Les pouvoirs publics québécois décident alors de traiter l'ensemble des facteurs liés au risque de décrochage scolaire. La rapidité dans la mise en œuvre ne peut que nous interpeller. La réactivité de l'institution scolaire aussi. Le Québec, province canadienne, n'est pas la France, nous sommes conscients du fossé culturel qui sépare la tradition française de la pratique canadienne. Ce n'est pas pour autant une raison de se désintéresser d'une expérience aussi riche. Surtout quand on connaît la place de l'immigration dans l'histoire du peuplement du Canada et *a fortiori* du Québec. La venue d'étrangers y est vécue comme une source positive d'enrichissement et les enfants d'immigrés, future main-d'œuvre dont le pays a besoin, sont, à ce titre, accompagnés pour réussir leur intégration.

La prévention et la lutte contre le décrochage y ont pris des formes variées : renforcement des services d'accueil et d'orientation, mise en avant de « l'école orientante », revalorisation de la formation professionnelle auprès des jeunes, socialisation scolaire des parents pour réduire au maximum le déterminisme social lié à l'appartenance familiale,

développement de programmes de re-motivation des élèves pour rétablir leur sentiment « d'appartenance scolaire » à travers des programmes impliquant des intervenants extérieurs à l'école et mettant l'accent sur les activités périscolaires.

Précurseur dans l'identification du phénomène et dans la conception de politiques publiques dédiées combinant réformes centralisées, engagement des acteurs locaux et champs d'action élargis à l'extérieur du simple cadre scolaire, le Québec a pratiquement divisé par trois la proportion de jeunes sortant du secondaire sans diplôme en moins de dix ans (de 34 % en 1999 à 12 % en 2006). L'ensemble des dispositifs et réformes adoptés n'a cependant pas suffi à éradiquer le phénomène, puisque plus d'un jeune Québécois sur dix demeure sans diplôme et que les pouvoirs publics ont encore fait de la lutte contre le décrochage scolaire un des objectifs majeurs de la stratégie d'action en direction de la jeunesse pour les années 2009-2014.

Certes, selon les Québécois, beaucoup reste à faire. Pourtant, les résultats sont là. Ce qui impressionne est évidemment le rythme des progrès : il a fallu une décennie pour diminuer d'un cinquième le décrochage scolaire. Au-delà des différences, l'idée que, lorsque l'ensemble des pouvoirs est mobilisé, la réussite est au bout du chemin est confortée.

Quand l'Union européenne se saisit du phénomène

En 2000, le traité de Lisbonne détermine l'orientation souhaitée pour le développement des économies de l'Union européenne. Dans la compétition mondiale, les pays membres devront trouver leur place en se positionnant sur l'économie de la connaissance. Ce choix stratégique nécessite donc que chacun des Etats de l'Union soutienne en conséquence son système éducatif. Or, l'éducation relève du domaine de compétence régalien des Etats.

La Commission européenne lance néanmoins, entre 2006 et 2010 via la Direction générale de l'Éducation, une vaste étude sur le décrochage scolaire précoce dans dix-sept Etats membres. En effet, les conséquences sociales de ce dernier, et surtout son impact sur la formation des jeunes Européens, semblent mettre en péril les objectifs affirmés en 2000.

Cette étude offre donc un état des lieux documenté et une typologie des causes du décrochage, analyse les conséquences de la crise économique, dresse un panorama des différentes politiques publiques menées et propose les recommandations d'action suivantes pour lutter contre le phénomène :

- décloisonner administrativement la gestion du décrochage, qui procède d'un phénomène global et doit donc être traité dans la transversalité, à l'aide d'une « stratégie coordonnée » ;
- donner la priorité à la prévention, jugée plus efficace que le traitement curatif ;
- privilégier, dans l'élaboration des politiques publiques,

les aspirations des jeunes, concernés au premier chef, et éviter le piège de l'intérêt de l'institution ;

- impliquer les parents dans le processus éducatif ;
- veiller à une bonne coopération inter-institutionnelle, avec toutefois un pilotage clairement défini.

Mais, surtout, l'étude fixe un objectif quantitatif : ne pas dépasser dans chaque pays le taux de 10 % de décrochage scolaire à l'horizon 2020.

Cependant, elle n'interroge ni le fonctionnement de l'école et ses finalités, ni le désengagement financier des Etats dans les services publics, ni les spécificités territoriales, ni les phénomènes de ghettoïsation, ni l'absence de perspective d'emplois comme ayant un lien de causalité avec le décrochage scolaire. Cette étude se veut avant tout un relevé de données quantitatives. Elle permet à ce titre d'avancer plusieurs hypothèses.

La crise économique qui balaye la zone euro renforce les inégalités de « situation » entre le noyau dur de l'Europe continentale et le noyau élargi de l'Europe dont la jeunesse

paye aujourd'hui un tribut très lourd à la crise. En effet, il existe un lien fort, dans les pays aujourd'hui durement touchés par la crise, entre croissance économique et taux de scolarisation. La Grèce, par exemple, a connu une chute conséquente de son taux de décrochage scolaire entre 2000 et 2009 : « Les jeunes issus de familles à faibles revenus se sont moins sentis obligés de quitter l'école et de trouver un emploi pour contribuer aux revenus de la famille ».¹ Ce n'est évidemment plus le cas aujourd'hui.

A contrario, dans des pays où la situation économique est demeurée plus stable, comme la Finlande ou les Pays-Bas, la crise a entraîné une relative augmentation du chômage des jeunes et une adaptation par la poursuite des études devant le manque d'offres d'emploi. En clair, les économies solides ont pu faire preuve de résilience.

1. Direction générale des politiques internes de l'Union, *Réduire le décrochage scolaire précoce dans l'Union européenne*, Parlement européen, 2011.

Zoom sur la Finlande et l'Allemagne

Finlande

Les municipalités ont, depuis janvier 2011, l'obligation de gérer les jeunes relégués socialement, en les accompagnant vers la réintégration éducative ou professionnelle. Les lycées doivent informer la municipalité en cas d'abandon d'un élève, afin que celle-ci entre en contact avec lui directement. La collectivité a par ailleurs l'obligation de constituer un groupe de travail réunissant les parties prenantes autour de la thématique de la jeunesse.

Il est à noter que, à la fin des années 1970, la Finlande a choisi de réformer en profondeur son système éducatif pour le rendre plus juste et plus efficace.

Malgré des caractéristiques démographiques et des problématiques sociales qui ne sont pas comparables à celles de la France², c'est bien la volonté politique

2. Quelques éléments chiffrés illustrent ce propos : la population de la Finlande est de 5,4 millions d'habitants alors que celle de la France est de 65 millions. La Finlande n'est pas une terre d'immigration, la France l'est. Plus parlant encore, la population de l'Île-de-France est de 12 millions d'habitants et cette région accueille 40 % des immigrés vivant en France.

commune de tous les acteurs qui a permis ce renouveau.

Allemagne

L'Allemagne mise beaucoup sur l'orientation vers l'enseignement professionnel, considérant la période des « transitions » comme un moment-clé. Ces dernières sont traitées via des politiques publiques spécifiques, au niveau régional (Länder). Cela se traduit par la présence de « managers de cas » dans les écoles pour accompagner les jeunes vers la formation professionnelle ou encore par un accompagnement qualitatif des jeunes et des entreprises dans l'apprentissage.³

Cette politique uniquement régionalisée a pourtant connu des limites, puisque les disparités entre Länder ont pu s'aggraver. L'orientation est devenue un enjeu majeur pour chaque territoire en matière de lutte contre le chômage.

Le thème du décrochage scolaire commence à émerger dans les pays occidentaux sur la base de leviers économiques. Même l'Union européenne, non sans de fortes ambiguïtés, s'intéresse de près à cette question. Cependant, il semble que les politiques nationales d'envergure n'aient pas encore été mises en œuvre. Qu'en est-il en France ? Au-delà des travaux de recherche réalisés sur l'échec scolaire, on constate l'apparition relativement récente du « décrochage scolaire » dans le débat public.

La France qui déscolarise

Bien que de nombreuses études aient été publiées en France depuis le début des années 1990, le décrochage scolaire n'est devenu que très récemment un objet politique.

Chaque année, l'OCDE publie *Regards sur l'éducation*, une étude statistique sur l'enseignement et, de manière plus globale, sur l'éducation publique au sein de ses pays membres ou partenaires. Le rapport de septembre 2011

3. Hilary Steedman et Eric Verdier (coord.), *Les élèves sans qualification. La France et les pays de l'OCDE*, Rapport pour le Haut conseil à l'éducation, décembre 2010.

est particulièrement éloquent, et aura été pour moi un détonateur : une partie de l'enquête révèle en effet des résultats du cycle lancé en 2009 du « Programme international pour le suivi des acquis des élèves » (PISA). L'écho médiatique notable rencontré par cette publication n'a pas contribué de manière puissante à alimenter, en France, le débat public sur l'école. Cependant, le relatif silence politique entourant ces chiffres a servi de point d'ancrage à différentes plateformes de revendication des corps intermédiaires ou de collectifs citoyens et associatifs⁴ engagés sur le destin de l'école.

Constatant avec inquiétude l'augmentation de la déscolarisation en France, cette enquête révèle certaines données qui portent en elles, comme je m'attacherai à le démontrer, les ferments d'une réflexion profonde sur notre rapport à l'école et aux inégalités scolaires.

4. Parmi les expressions publiques s'appuyant sur l'enquête PISA, ou faisant référence au rapport 2011 *Regards sur l'éducation* au cours du mois de septembre 2011, nous pouvons citer : la quatrième Journée de refus de l'échec scolaire, organisée par l'AFEV, le communiqué du collectif « L'école est notre avenir » signé par la FCPÉ, l'UNEF, la CFDI, *Les Cahiers pédagogiques*, la FIDL, l'UNL, la Ligue de l'Enseignement, la Fédération Léo-Lagrange, Sud Education, l'UNSA-Education, le SGEN CFDI, etc., les communiqués individuels des syndicats et fédérations des parents d'élèves.

La baisse de la scolarisation des 15-19 ans

Alors qu'en France le taux de scolarisation baissait entre 1995 et 2009 de 89 % à 84 %, il progressait de 9,3 % dans la moyenne des pays de l'OCDE. Ainsi, rapportés à la population lycéenne (enseignement général et professionnel) de l'ensemble du territoire, ces 5 % d'élèves représentent entre 140 000 et 250 000 jeunes qui chaque année quittent le système sans diplôme ni qualification.

La variation du nombre national de décrocheurs n'est pas anodine. Une telle imprécision peut sembler symptomatique du manque de reconnaissance officielle du processus de décrochage au sein de l'école.

Reflète-t-il également le malaise de l'institution scolaire peu désireuse de consolider les chiffres au plan national ? La publicité en est évidemment très embarrassante. Pour le moins, les suppressions massives de postes depuis cinq ans n'ont pu qu'aggraver la situation. De plus, comment ne pas mettre en relation ce chiffre avec celui du rapport

du Haut commissariat à l'intégration qui, en mars 2012, rappelait qu'en dix ans le nombre d'associations financées par l'État et œuvrant expressément dans le domaine de l'intégration des immigrés et de leurs descendants directs a diminué de 80 % ?⁵

Ce flou relatif des chiffres sur le nombre de jeunes que notre école laisse en chemin, autrement dit l'approche quantitative, ne doit pas nous détourner de l'étude du phénomène. En effet, si l'étude PISA est préoccupante et pointe des phénomènes nouveaux de déscolarisation, elle ne suffit pas à définir clairement la manière d'approcher la question du décrochage scolaire. Sans doute l'analyse de ce mécanisme renvoie-t-elle à des conceptions idéologiques profondément opposées.

5. « Ces associations étaient plus de 6 000 en l'an 2000, bénéficiant de subventions d'un montant total de 1,26 milliards de francs, soit près de 200 millions d'euros. En 2010, elles ne sont plus que 1 300 pour un budget de 100 millions d'euros », in Haut Conseil à l'intégration, *Investir dans les associations pour réussir l'intégration*, 2 mars 2012.

Quand la droite constate, la gauche agit

Traiter du décrochage ou des décrocheurs, quand le choix sémantique est politique

Massif, récurrent, en voie d'institutionnalisation : comment caractériser le décrochage scolaire ? Autant de qualificatifs que nous devons confronter au discours politique sur le sujet, en commençant par celui de la droite qui a été au gouvernement ces dix dernières années. Car s'il peut sembler malheureux de qualifier un phénomène aussi négatif comme étant en voie d'institutionnalisation, c'est bien son acceptation – à défaut de sa reconnaissance et donc de son traitement – qui interpelle.

En effet, le premier constat est d'abord celui d'une forme de négation du décrochage en tant que processus par les différents gouvernements en place depuis dix ans. Pour autant, la dernière mandature présidentielle a eu son lot d'initiatives gouvernementales, qui ont fait l'objet d'une communication savamment orchestrée.

A titre d'illustration, arrêtons-nous un instant sur le plan national de lutte contre le décrochage scolaire annoncé par Luc Chatel, alors ministre de l'Éducation nationale, en conseil des ministres du 19 janvier 2011. Lors de cette communication, il affiche l'objectif de vouloir lutter « contre le fléau national que représente la sortie chaque année de 120 000 jeunes du système éducatif sans diplôme ». Cette déclaration est suivie d'un volet plus opérationnel présenté par le ministre en mai 2011 avec Jeannette Bougrab, secrétaire d'État à la jeunesse : ils mettent en avant l'outil de lutte contre le décrochage scolaire baptisé « système interministériel d'échange d'informations » (SIEI).

L'intention est d'identifier tous les élèves de plus de seize ans ayant quitté l'école sans diplôme. Destiné à faciliter « le repérage des décrocheurs et aider à leur réinsertion », élaboré avec les ministères chargés de l'Emploi et de l'Agriculture, le système interministériel d'échange d'informations se présente comme une grande base de données, constituée sous le contrôle de la Commission

nationale Informatique et Libertés (CNIL). Elle contient supposément, pour chaque décrocheur, « l'identité et les coordonnées de l'élève et de son responsable légal, des informations sur la scolarité suivie et un compte rendu synthétique d'entretiens menés avec la personne responsable du suivi de l'élève ».

Ce recensement est présenté comme une première étape avant la mise en place des 400 plates-formes de coordination pour la prévention du décrochage scolaire sur tout le territoire français. Ces plates-formes sont ensuite censées mobiliser, au niveau d'un territoire, les responsables de l'Éducation nationale, de l'enseignement agricole, des centres de formation d'apprentis (CFA), des missions locales, du service public de l'emploi, du réseau d'information jeunesse et des collectivités territoriales.

Pour Luc Chatel, entre juin 2010 et mars 2011, 254 000 jeunes décrocheurs ont été recensés. 72 000 d'entre eux sont aujourd'hui suivis par le réseau des missions locales, mais 180 000 sont « perdus de vue » et sans diplôme. Ce

sont ces derniers qui devront faire l'objet d'une rencontre et d'une proposition de formation ou d'insertion professionnelle.

Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette initiative politique ? Il est aujourd'hui difficile de juger de son efficacité, même si nous pouvons nous interroger sur ses chances d'aboutir, étant donné le manque de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. Le sous-effectif chronique de Pôle Emploi ne lui permettant pas de traiter décemment des demandeurs d'emploi « traditionnels », on imagine mal sa capacité à accueillir en plus les « décrocheurs ». Il nous incombe en revanche d'analyser les principes qui sous-tendent l'angle retenu pour lutter contre le décrochage scolaire au plus haut niveau de responsabilité gouvernementale et politique.

Il apparaît en premier lieu que le gouvernement entend remédier au décrochage scolaire en obligeant les jeunes en situation de déscolarisation à reprendre le chemin de l'école, de Pôle Emploi ou d'une entreprise. De par sa

tonalité martiale, le caractère autoritaire de la démarche est volontairement assumé. C'est d'ailleurs ainsi que le président de la République valorise l'action de son ministre de l'Education lorsque, le 21 juin 2011, il relance la « guerre contre le décrochage ». Or, s'y attaquer en circonscrivant le périmètre d'intervention à l'addition de situations individuelles revient à passer sous silence les mécanismes à l'œuvre au sein et autour de l'école et qui concourent à produire ces situations.

C'est aussi un moyen assez efficace de déplacement de la charge de la preuve depuis l'institution scolaire ou de l'état « social » des territoires vers les décrocheurs eux-mêmes. Dans ce cadre, il ne s'agit pas de démonter les mécanismes qui produisent le décrochage et donc d'identifier les causes du phénomène. Comment, avec ce postulat de départ, penser que l'on va tarir la source du décrochage ? Pourtant, il y a bien un enjeu important à identifier ce qui ne fonctionne pas dans et autour de l'école pour tenter d'y remédier.

A droite, adaptation et respect de l'ordre au centre du projet éducatif

S'opposent ici deux visions de la nature du décrochage scolaire. Ce qui n'est en soi pas étonnant car cela renvoie aux conceptions différentes de la droite et de la gauche en matière éducative. Il faut revenir à la différenciation de ces principes pour mieux réaffirmer la nécessité d'une éducation progressiste, matrice d'une société moins inégalitaire.

Pour la droite, l'éducation doit porter une vertu principale : l'acceptation de l'ordre social selon un modèle conservateur et hiérarchique. Cette vision conservatrice, fondée sur la question du mérite, est inspirée par l'idée selon laquelle « le monde étant fait tel qu'il est », on doit en accepter la logique et savoir s'y adapter. La connaissance empirique et l'employabilité seront jugées positivement et les capacités critiques considérées comme inutiles, voire dangereuses. Il ne s'agit pas tant d'aider à comprendre que de former à « utiliser » telle technique ou tel savoir.

L'aspect hiérarchique est issu de la doctrine selon laquelle des capacités différentes se transforment en inégalités des possibilités. Les bons élèves doivent être protégés des moins bons, car ils sont le ferment de l'élite future. Ceux qui sont en difficulté doivent trouver une formation adéquate leur réservant une place dans le système productif. L'institution peut aider ceux qui éprouvent des difficultés, mais chacun est responsable de ses échecs et c'est aux élèves de se plier à l'institution.

Certes, tout n'est pas à rejeter dans cette conception. Il est des moments où les institutions publiques doivent savoir protéger le plus grand nombre, où la responsabilité individuelle doit être rappelée, mais encore faut-il s'assurer que celle-ci soit vraiment en cause. Le droit à l'erreur peut exister et l'échec scolaire est un phénomène trop massif pour n'être que l'addition de comportements individuels.

Pour la droite, l'école est d'abord vue comme un des instruments favorisant le contrôle social. Elle doit permettre aux

individus de trouver un emploi pour s'insérer socialement et fonder une famille, ni plus ni moins.

La droite prétend donc chercher les causes de l'échec scolaire mais, hormis affirmer que ce problème n'est pas lié aux moyens et qu'il faut restaurer une autorité à l'école, aucune analyse n'est proposée, et même la massification de l'éducation, les différences sociales et les impacts des accidents de vie sont niés.

Les seules réponses apportées concernent la détection de l'échec dès la maternelle... et la suppression des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Cette lecture de la situation est aussi à rapprocher du fichage des élèves et du dépistage précoce de la délinquance. Pour maintenir le mythe d'une école « sanctuaire », il faut éviter qu'un lien soit établi entre croissance des violences et réduction des moyens, et donc de la présence adulte dans les établissements scolaires.

Uniquement focalisé sur la sécurité, la droite met en avant deux mesures : la création d'équipes mobiles de sécurité avec présence de policiers référents et la lutte contre l'absentéisme par la responsabilisation des parents, à savoir la suspension des allocations familiales. La répression est préférée à la prévention. La responsabilité de l'échec scolaire des élèves est renvoyée aux familles.

L'école de la droite est donc fondée sur ses valeurs traditionnelles et adaptée aux dogmes libéraux des années 2000 qui ont pour point de convergence de faire reculer l'intervention publique et sa capacité à réparer les inégalités sociales.

A gauche, l'éducation comme renfort démocratique de la société

Toute autre est notre idée de l'éducation : elle doit avant tout permettre à chacun d'exercer sa part de pouvoir sur lui-même et dans la société. Ce sont des citoyens – en tant que détenteurs d'un fragment du pouvoir politique – que l'éducation doit former. Ainsi, c'est bien une conception

démocratique de la société dans les moyens et les fins que nous voulons transmettre.

Tout d'abord, un socle de culture générale doit être à la portée de tous et de chacun : au niveau des savoirs de base (français, mathématiques, anglais) mais aussi dans le domaine des sciences « dures » et des sciences humaines. La culture générale favorise l'autonomie et la formation du jugement, indispensables à tout citoyen conscient et capable de choix.

De fait, la spécialisation progressive et personnalisée prend alors un sens tout différent de l'utilitarisme vers lequel la dirigent les conservateurs libéraux. La professionnalisation a évidemment pour objectif d'offrir à chaque personne la capacité de subvenir à ses besoins mais aussi de participer à la vie sociale, le travail étant un des éléments importants qui fondent la possibilité d'agir et d'exercer concrètement sa citoyenneté. Le citoyen, par son accès au travail, doit ainsi avoir les moyens de faire des choix éclairés qui refondent son pouvoir politique effectif.

A gauche, quelques idées forces constituent le socle d'une réforme éducative de progrès. Même si elle ne doit pas être l'unique préconisation, la question des moyens est essentielle. Celle-ci passe notamment par la présence de personnels enseignants et non enseignants (infirmiers, assistants sociaux, etc.) dont on sait qu'elle a un impact déterminant sur la réussite éducative, et ce dès le plus jeune âge. La refonte globale des temps de l'enfant et de l'éducation est également un levier fondamental : diminuer le nombre d'heures de cours au profit d'activités sportives et artistiques contribue à apprendre autrement, par exemple.

Ce projet éducatif est donc bien un projet politique au sens où il veut promouvoir l'extension du champ démocratique à l'ensemble des activités sociales. En cela, le décrochage scolaire apparaît comme un obstacle considérable à ce projet démocratique. Sans diplôme ni formation qualifiante, la possibilité d'intégration sociale est menacée. Ce n'est pas seulement le statut social de la personne qui est rejeté, c'est aussi son pouvoir politique effectif qui est endommagé.

Accepter le décrochage scolaire revient donc à accentuer l'inégalité sociale, mais aussi politique entre ceux qui composent la société. C'est, de fait, porter atteinte aux fondements de la démocratie et donc de la République.

Convaincu que le décrochage scolaire est alimenté par de multiples causes et facteurs, j'estime inconcevable de le traiter de manière fragmentée. De nombreux acteurs gravitent autour de l'élève, de l'enfant. Pour comprendre la complexité de ce phénomène et connaître les moyens de lutte qui peuvent y être consacrés, il est d'abord nécessaire d'analyser les relations entre acteurs, leur implication et les enjeux pour chacun d'entre eux.

UNE ATOMISATION DES ACTEURS

L'éducation ayant toujours été un champ de confrontations politiques important, de nombreux acteurs et institutions s'y impliquent, s'étant parfois eux-mêmes profondément transformés. Ainsi, l'école publique et l'école privée catholique ont été les deux pôles conflictuels autour desquels la question éducative s'est longtemps construite.

Des années 1930 à nos jours, bien des intervenants ont émergé, comme l'éducation populaire et le mouvement associatif en général. Néanmoins, c'est la modification de l'action publique éducative elle-même qui frappe l'observateur, depuis les années 1980, principalement à travers les différents mouvements de décentralisation.

Ce phénomène est global dans tous les pays occidentaux et, dans la typologie des décentralisations possibles, la France semble avoir pris une voie moyenne. Nathalie Mons⁶

6. Maître de conférences à l'université Paris Est Marne-la-Vallée, spécialiste de l'analyse des politiques éducatives internationales.

explique que la France, inspirée par deux souhaits contradictoires – le caractère nécessairement égalitaire de l'école sur tout le territoire et une adaptation souple aux réalités locales –, s'est engagée dans un modèle de « décentralisation minimale » assez classique.

C'est l'Acte I de la décentralisation, en 1982, qui fait des collectivités territoriales des acteurs majeurs de l'éducation en leur transférant, depuis l'administration centrale, la gestion des bâtiments, des équipements, des fournitures. Ces transferts de compétences s'accompagnent en France d'une déconcentration des services de l'Etat vers les autorités académiques (carte scolaire, répartition des moyens en postes et en heures, gestion des personnels) et d'une réforme de l'autonomie des établissements avec la création du statut d'Etablissement public local d'enseignement (EPLÉ). L'Acte I de la décentralisation a donc modifié la répartition des compétences entre Etat et pouvoirs locaux en redéfinissant profondément les champs d'intervention de chacun. La commune s'occupe de la construction et de l'entretien des écoles. Le département

assume les mêmes responsabilités pour les collèges et la région pour les lycées.

Les collectivités s'engagent souvent au-delà de leur strict champ d'intervention en matière d'éducation, y compris en menant des actions pédagogiques. Départements et régions assument au mieux leurs nouvelles prérogatives. La proximité est un atout qui permet de développer des politiques au plus près des réalités des territoires et des populations. Cependant, la question des moyens financiers de ces collectivités reste posée, aggravée par le contexte de crise et l'insuffisance des transferts de ressources réalisés par l'Etat.

Par ailleurs, les travaux de Nathalie Mons⁷ insistent sur les effets bénéfiques pour la réussite des élèves des mesures d'autonomie scolaire quand elles restent dans un cadre national de régulation. Il semble ainsi qu'il existe un lien entre le maintien d'une certaine forme de centralisation

7. Nathalie Mons, *Améliorer l'école*, PUF, 2006.

(conception des programmes, certification et gestion des personnels) et la réduction des inégalités scolaires d'origine sociale.

A contrario, une organisation trop pyramidale et hiérarchique, telle qu'observée en France, conduit à une double difficulté. D'une part, les expérimentations imposées par le haut peinent à prendre en considération les spécificités du terrain. D'autre part, les initiatives des collectivités locales sont rarement prises en compte par l'administration centrale, alors que certaines d'entre elles ont pu avoir des effets bénéfiques sur la réussite scolaire.

C'est pourquoi je crois au droit à l'expérimentation pour les collectivités et à un bilan des politiques menées qui pourraient être généralisées sur l'ensemble du territoire. Si l'on reprend l'exemple de l'Ile-de-France, les moyens considérables engagés dans l'équipement numérique des établissements rencontrent un obstacle : l'absence de personnel formé pour l'installation et la maintenance. L'Etat a souhaité garder cette compétence (notamment

par un système de décharge horaire pour certains enseignants) mais ne peut en assumer la charge dans la réalité.

La lutte contre le décrochage scolaire, priorité de l'Education nationale ?

Par définition, le décrochage scolaire appelle à un constat d'échec de l'école, questionne son rôle et ses missions. Cette dernière, dont la promesse collective réside en la réussite et l'ascension sociale, échoue *in fine* à mener tous ses élèves vers le sésame de la qualification. Le décrochage scolaire devient ainsi la mise en abyme de l'échec de l'école. Pour Philippe Goémé, enseignant et coordonnateur du Pôle innovant lycéen (PIL) de Paris, « le décrochage scolaire est la maladie nosocomiale de l'école ».

Dès lors, quelle vision le monde de l'école porte-t-il sur le décrochage ? Comment le considère-t-il ? En quoi, en un sens, l'école fabrique-t-elle du décrochage ?

Ecole et décrochage, quelles interactions ?

L'objectif n'est pas ici d'égrainer les causes du décrochage scolaire, dont nous avons souligné la structure multifactorielle. De nombreux enseignants considèrent ainsi que le décrochage naît d'une inadéquation entre ce qui se fait à l'école et ce qui se passe dans la vie. « Un élève décrocheur est un jeune pour lequel l'école, la famille, la société ne font plus sens et ne lui permettent plus d'être en lien avec les autres », selon Daniel Allain, enseignant en SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté).

Nombreux sont ceux qui pointent par ailleurs le fait que notre système éducatif est basé sur une pédagogie négative qui sanctionne au lieu de valoriser, où le savoir est transmis sans que l'élève ait appris à le construire. De ce fait, il n'est pas acteur et le sens du processus éducatif lui échappe. L'enseignant a tendance à attendre face à lui un élève standardisé et ne sait pas faire face à des profils différents. Il est dans la systématisation des méthodes et non dans l'individualisation. Ceci dit, comment gérer les

spécificités de chacun et mettre en place une pédagogie différenciée avec tant d'élèves par classe ?

Par conséquent, il existe bien une violence de l'école mais la pire est que celle-ci est dramatisée dans notre système scolaire car l'échec n'y est pas considéré comme une étape normale de l'apprentissage. Evidemment, cette violence est d'autant plus forte chez les élèves en situation de décrochage que l'estime de soi et la question identitaire sont fragilisées.

Ainsi, en analysant les causes du décrochage scolaire au sein de l'école, ce phénomène apparaît bien comme un objet de réflexion et de travail. L'Education nationale a d'ailleurs mis en place des dispositifs internes pour le combattre, à toutes les étapes du processus.

Quand l'école s'équipe

A l'école maternelle et élémentaire, ce sont les RASED qui concentrent les moyens de prévention. Ils ont d'ailleurs été

malheureusement médiatisés du fait de leur démantèlement progressif ces dernières années par le gouvernement.⁸ L'action de ces réseaux est double. « Notre travail, c'est redonner confiance en eux aux élèves et leur faire expérimenter la réussite », explique Elisabeth Benhamou, enseignante spécialisée. Par ailleurs, ils interviennent auprès des enseignants afin de rendre positive l'image des élèves en difficulté et de leur donner des outils adéquats. Malheureusement, faute de personnel, les enseignants spécialisés doivent opérer des choix permanents parmi les élèves à aider.

Si au niveau primaire on n'observe pas, en tant que tel, le décrochage, c'est au collège que le phénomène se révèle. Jusqu'au CM2, un regard personnalisé est porté sur l'élève, alors qu'au collège une forme de « désapprentissage » intervient chez certains et l'entrée dans la période adolescente n'est pas toujours facile à vivre.

8. Le film remarquable produit par la FNAREN, *Un parmi les autres*, permet d'apprécier la qualité et l'importance du travail effectué auprès des enfants en difficulté par les enseignants des RASED.

Au niveau du collège, l'Education nationale a mis en place des « classes relais » dont l'objectif est d'accueillir des élèves de douze à seize ans afin de travailler sur le sens des apprentissages et de les aider à rester insérés dans leur parcours de formation. Selon les acteurs concernés, les collégiens sont aujourd'hui suivis sur des durées plus courtes qu'auparavant – quelques mois – et les retours en classe sont mal préparés. Il semble pourtant difficile de redonner du sens et de raccrocher des élèves en si peu de temps. Par ailleurs, ce dispositif accueille aujourd'hui un public qui n'est plus celui qui était visé au départ : les élèves ayant des problèmes comportementaux plus que des difficultés dans les apprentissages.

Tels sont ainsi les dispositifs majeurs et significatifs mis en place par l'institution pour prévenir le décrochage scolaire. S'ils apportent des résultats, leurs effets sont difficilement mesurables et quantifiables. En tous cas, ils placent souvent les acteurs de l'école eux-mêmes face à un sentiment d'échec. Au-delà de ces dispositions institutionnelles, les initiatives individuelles des enseignants sont bien entendu

à souligner : temps privilégié avec les élèves, rencontres des parents, travail pédagogique innovant, etc. L'Éducation nationale a d'ailleurs tendance à s'appuyer fortement sur ces bonnes volontés individuelles.

Le décrochage : la complexité d'un phénomène

Le processus de décrochage scolaire, je l'ai déjà évoqué, est continu et cumulatif. Il porte en lui à la fois des questions sociales, pédagogiques, économiques et les symptômes se manifestent sur un temps long. Il est communément admis aujourd'hui que les difficultés des élèves décrocheurs apparaissent dès la maternelle, que ceux-ci finissent par réellement quitter le système au moment du lycée, sachant que les « années collège » ont été celles qui font tout basculer. Au final, c'est la totalité du parcours scolaire de ces jeunes qui est frappée d'échecs et de souffrances.

Dans un premier temps, le révélateur est bien souvent l'absentéisme scolaire. A partir du moment où l'élève

s'absente, une rupture s'opère avec l'école de la République et ses codes. Puis le décrochage est accéléré par le système : l'élève est absent, donc il a de mauvaises notes. S'enchaînent alors une orientation subie et/ou un redoublement. C'est d'ailleurs en cela que résident aujourd'hui les maux des lycées professionnels où de nombreux élèves décrochent.

Quand le décrochage est avéré et que la rupture scolaire est consommée, on constate une absence criante de seconde chance scolaire. « C'est le règne de la ligne droite, on n'a pas le droit à la rupture. Et quand on laisse le droit à un élève de revenir, c'est par la voie professionnelle. (...) Or, la rupture est parfois bénéfique, mais il ne faut pas lâcher les élèves, pour mieux les laisser revenir », explique, à cet égard, Nathalie Broux, enseignante et coordinatrice du microlycée de La Courneuve (Seine-Saint-Denis). Cette absence de seconde chance est d'autant plus tragique que l'exclusion scolaire conduit bien souvent à l'exclusion sociale.

Des structures de rattachement à l'école efficaces mais limitées

Face à une prévention existante mais affaiblie, des initiatives offrant une seconde chance à ces élèves ayant décroché ont été expérimentées. Elles prennent en compte la singularité de chacun, les histoires uniques de ces jeunes, leurs rythmes et leurs blessures.

En Ile-de-France, il existe quatre établissements de ce type : trois microlycées⁹ dans l'académie de Créteil et le Pôle innovant lycéen de Paris (PIL). Une liberté pédagogique y est développée dans le but de ramener les élèves vers l'éducatif et même vers le baccalauréat (qu'ils obtiennent à 80 % dans les microlycées). Cela démontre la pertinence de ces structures, sans compter les bénéfices collatéraux, telle l'amélioration de l'estime de soi. Mais si ces établissements sont légitimés, reconnus et soutenus

9. Les trois microlycées d'Ile-de-France se trouvent à La Courneuve (93), Sénart (77) et Vitry (94). Un quatrième doit ouvrir dans le Val-d'Oise.

par l'Education nationale, la création de ceux-ci émane d'abord de la volonté personnelle d'enseignants.

Les Ecoles de la deuxième chance (E2C), structures d'insertion labellisées par l'Education nationale et le ministère du Travail, accueillent entre neuf mois et un an les jeunes de 18 à 25 ans sans diplôme.¹⁰ Leur objectif est de réinsérer ces derniers dans le système social en reprenant des bases simples (écrire, compter, lire) de façon à ce que les jeunes obtiennent un CAP. Dans les E2C, il n'y a pas de professeurs mais des formateurs et un suivi individuel pour chacun. Selon Alain François, ancien directeur du réseau des E2C : « C'est une honte pour les jeunes d'être dans une E2C. C'est très lourd de sortir de son milieu social, de la bande. Ces jeunes n'ont pas confiance en eux ».

Ainsi, de bonnes dynamiques existent mais elles n'ont pas encore toute leur place car elles questionnent profondément le rôle de l'école. D'une part, elles consistent en des

10. L'Ile-de-France compte huit E2C qui accueillent chaque année 2500 jeunes.

laboratoires de positionnement pédagogique, par exemple sur la question des notes et de la valorisation. D'autre part, le professeur répare lui-même ce à quoi il a, malgré lui, participé.

Parce que le décrochage est un phénomène intrinsèquement lié à l'école qui lui renvoie son échec en miroir, celle-ci n'a pas encore intégré pleinement en son sein les moyens de l'enrayer. En même temps, ne rêvons pas : même une école plus préventive et performante ne pourrait agir sur l'ensemble des variables favorisant le décrochage scolaire. Devant ce constat, mais aussi parce que la décentralisation évoquée ci-dessus en a donné la possibilité, les collectivités locales favorisent aujourd'hui bien des initiatives.

Le décrochage scolaire : un phénomène territorial

En quoi le décrochage scolaire est-il aussi un phénomène territorial, qui s'inscrit dans son environnement ? Et comment l'implication des élus prend-t-elle tout son sens ?

Le premier constat est que l'école, telle qu'elle existe aujourd'hui, ne peut enrayer seule le décrochage scolaire. Le second appelle, de fait, les collectivités à se saisir pleinement de cette problématique. En conséquence, les élus se donnent pour mission d'accompagner au mieux les élèves, citoyens de demain, des établissements dont leurs collectivités ont la charge.

Les actions menées par les élus locaux

En premier lieu, il convient d'évoquer les actions de soutien scolaire. A titre d'exemple, la ville de Paris agit à l'entrée et à la sortie de l'école élémentaire¹¹ par un soutien en lecture aux élèves de CP, ainsi qu'en français et en mathématiques pour les élèves de CM2. Ces actions sont assurées par des enseignants et des animateurs de la ville de Paris.

11. Les périodes de transition (CP, passage au collège, 3^{ème} au moment de l'orientation) s'avèrent constituer des étapes où l'élève peut être en difficulté.

Ensuite, il existe également des dispositifs liés à l'organisation d'actions culturelles. Ainsi, le Conseil général de Seine-Saint-Denis promeut l'installation d'artistes en résidence dans dix collèges du département.¹² Ce dispositif, dit *in situ*, permet aux enseignants d'imaginer des projets avec un artiste et de mener un travail de long terme avec leurs élèves.

Enfin, des dispositifs de soutien à la parentalité sont, par ailleurs, mis en œuvre : il s'agit d'épauler les parents dans l'accompagnement de leurs enfants. Cette année, la ville de Paris expérimente, dans six collèges volontaires, le lien avec les centres sociaux de proximité afin de renforcer la place des parents au sein des établissements. D'après Colombe Brossel, adjointe au maire de Paris chargée de la vie scolaire et la réussite éducative, « les familles ont du mal à entrer dans les collèges. L'un des problèmes de l'institution scolaire est d'être trop éloignée de la famille ».

12. La Seine-Saint-Denis compte 120 collèges.

Ce constat partagé d'une école repliée sur elle-même a des conséquences sur la scolarité des enfants. Il n'y a dès lors plus de lien entre la vie à l'école et la vie à l'extérieur, notamment pour les parents dont la scolarité n'a pas été synonyme de réussite. C'est pour remédier à cette inégalité que le Conseil général de Seine-Saint-Denis a mis en œuvre, en mars 2012, un plan de construction et de rénovation de vingt et un établissements destiné à ouvrir le collège sur son environnement et faciliter l'association des parents à la vie scolaire. La nouvelle architecture est mise au service des élèves et du projet éducatif afin d'agir sur l'image et le lieu même de l'école dans la cité.

Venons-en enfin aux actions de lutte contre le décrochage proprement dites au niveau du collège. Le plus emblématique de ces dispositifs, l'Accompagnement des collégiens temporairement exclus (ACTE), est mis en place dans trois collèges parisiens et soixante-trois collèges de Seine-Saint-Denis.¹³ Il est le fruit d'un partenariat entre le collège, le

13. Entretien avec Mathieu Hanotin, vice-président du Conseil général de Seine-Saint-Denis en charge de l'éducation et de la jeunesse, réalisé le 8 mars 2012.

Conseil général, une association et/ou une autre collectivité. Un travail pédagogique est mené avec l'élève exclu sur le sens de la faute et de la sanction. Ce dispositif a vocation à enrayer le décrochage avant qu'il ne soit définitif et fonctionne d'ailleurs assez bien : 80 % des élèves exclus une première fois ne le sont plus par la suite.

Ainsi, le constat est clair : les collectivités ont pleinement investi la lutte contre le décrochage, entendu dans sa dimension évolutive, et la condition *sine qua non* pour y parvenir suppose des échanges réguliers avec l'institution scolaire. En effet, les relations de confiance entre les représentants des collectivités et de l'école sont essentielles car de nombreux dispositifs fonctionnent non seulement avec l'accord mais aussi le partenariat plein et entier du personnel éducatif.

Cela dit, le dialogue est parfois difficile : la collectivité doit en effet conduire le personnel de l'école à adhérer à son projet, alors même que celui-ci relève de l'Education nationale et que légalement rien ne l'oblige à échanger

avec les élus. Ce manque d'échanges limite l'efficacité des actions.

Pourquoi les collectivités s'engagent contre le décrochage

« On voit le jeune comme un individu qui a un avenir de réussite. S'il échoue, on considère que c'est une faute collective », analyse Marie Richard, vice-présidente du Conseil général de Seine-et-Marne, chargée de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Il est aujourd'hui incontestable que les pouvoirs publics locaux agissent dans le domaine de la lutte contre le décrochage. La première motivation est principielle : c'est l'attachement idéologique à une école publique permettant la réussite de tous qui semble être le moteur principal de l'action.

Il est évident que face au désengagement de l'État, l'action des collectivités s'impose de fait pour combler le vide. Le mandat de Nicolas Sarkozy aura rimé avec dépeçage de l'école publique, et ce diagnostic sans appel incite d'autant plus les élus à agir. Les réductions de moyens

humains au sein de l'Education nationale ne peuvent que favoriser l'échec, d'autant plus quand les difficultés sociales s'ajoutent aux difficultés scolaires. C'est d'ailleurs sur ce point de rencontre que souhaitent et peuvent agir les élus locaux.

Un lien intrinsèque entre décrochage scolaire et spécificités du territoire

Ainsi, pour respecter au mieux la promesse d'égalité que porte l'école, il est nécessaire d'en finir avec l'école « sanctuaire » et, *a contrario*, que cette dernière agisse en association étroite avec les autorités territoriales qui lui sont les plus proches.

Dans les régions, les caractéristiques des territoires diffèrent selon leur situation par rapport à la ville-centre. En Ile-de-France par exemple, l'école n'est pas la même selon qu'elle est située au cœur de Paris (zone dense intégrée), dans un quartier populaire de Seine-Saint-Denis (banlieue) ou dans une petite commune de Seine-et-

Marne (périurbanité). Le maillage en services publics, de même que les spécificités socio-économiques, caractérisent les territoires et influencent le rapport de l'élève à l'école et donc du citoyen à la cité.

Si le rôle du personnel enseignant est prépondérant, celui des élus locaux l'est tout autant car ces derniers sont en prise avec les particularités de leur territoire et les appréhendent avec acuité. Les actions qu'ils mettent en œuvre localement accompagnent la dynamique générale de l'Education nationale, elles sont complémentaires et ne s'excluent pas. C'est donc, à dessein, pour tenter d'agir au plus près des attentes et des besoins territoriaux que les collectivités créent des dispositifs.

En Seine-et-Marne, département où le nombre de bacheliers et d'étudiants à l'université est inférieur à la moyenne nationale de dix points, le problème de niveau pose celui du développement du territoire. L'enjeu réside donc dans la nécessité d'offrir des exemples de réussite scolaire aux jeunes. Dans ces territoires spécifiques, il n'est pas rare de

constater que l'exclusion puisse mener vers le décrochage quand, par exemple, se rendre dans un autre collège suppose plusieurs heures de trajet par jour.

Dans ces territoires, c'est la volonté politique qui donne vie aux actions associatives. A l'inverse, dans les zones urbaines ou plus denses, c'est bien souvent l'action des associations qui est à l'origine d'un dispositif et d'un engagement politique. Tel est le cas de ACTE en Seine-Saint-Denis qui s'inspire très directement de l'action menée par l'Association pour la promotion culturelle intercommunautaire stanoise (APCIS) à Stains auprès de jeunes décrocheurs.

Des corps intermédiaires diversement impliqués

Le phénomène de décrochage scolaire a fait l'objet, je l'ai évoqué, d'une véritable prise de conscience qui n'a pas seulement touché l'opinion publique mais également les corps intermédiaires qui interviennent aux côtés et en complémentarité de l'école.

Ce qui frappe lorsque l'on cherche à connaître le paysage associatif francilien, c'est tout d'abord la multitude de structures à l'œuvre, la très grande diversité de profils ensuite et, enfin, la pluralité de champs d'intervention.

Densité et variété du tissu associatif

Les associations qui agissent en Ile-de-France sont de taille et de surface d'intervention nationale, régionale ou locale. En effet, il n'est pas rare de voir cohabiter sur un territoire une association de quartier et la déclinaison locale d'une structure nationale.

Leurs champs d'activités sont transverses, de la prévention au raccrochage en passant par l'accompagnement scolaire classique et le soutien aux enfants et aux jeunes dans leur parcours. En complément, nombre de structures associatives mènent une action en direction des familles, avec des projets d'aide et de soutien à la parentalité ou, de manière plus indirecte, en proposant un accompagnement des jeunes au sein des familles. On constate également

que les associations qui exercent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville mettent en œuvre des projets concomitants et complémentaires au scolaire, notamment dans le domaine de l'ouverture culturelle ou de l'accès à la mobilité. De la même manière, il existe des interventions associatives, individualisées ou en groupe, à tous les niveaux de la scolarité, la majeure partie se consacrant au public de niveau primaire et collègue.

Il faut noter, également, le relatif isolement de ces structures qui réalisent un travail considérable sur le terrain. Dotées de maigres moyens financiers, elles sont préoccupées par leur survie – ce qui fragilise les actions. Elles n'ont souvent, pour les plus petites d'entre elles, que peu de lien avec leurs pairs. Les grands réseaux, les associations nationales ont plus facilement accès à des ressources, à l'aide au montage de projet ou à la démarche de mutualisation.

On observe donc parfois des territoires relativement bien maillés, avec des associations qui ne sont pas coordonnées

entre elles, ne se connaissent pas et travaillent peu ensemble alors que le cœur de leur message est bien souvent de « recréer du lien », « faire société », « faire ensemble ».

Enfin, il convient de revenir sur le niveau de coordination entre les acteurs de l'éducation et l'institution scolaire. Il est important qu'une collectivité comme la région réfléchisse à cette relation et à la démarche à impulser. Les acteurs de l'éducation en sont convaincus : le lien avec les associations est indispensable pour toutes les parties en présence, et particulièrement bénéfique à l'école. En effet, ces intervenants, souvent bénévoles, posent un regard critique sur le fonctionnement de l'institution et sont des partenaires riches d'expériences et de projets. Ils apportent aussi probablement une « bouffée d'air frais » pour des enseignants souvent isolés dans leur pratique et, ces derniers temps, singulièrement malmenés.

Pour Claire Caboche, enseignante et membre du bureau national de l'UNSA Education (Union nationale des syndicats autonomes), référente sur le décrochage

scolaire, « le temps de coordination avec les autres partenaires (associations, prévention, etc.) est très important car il faut que l'école soit reliée au monde extérieur. Cela permet de la créativité et la mise en place d'actions innovantes sur le terrain ».

Enfin, force est de reconnaître que les associations ont un lien avec les familles que l'école n'a plus, notamment dans les quartiers populaires. Bien souvent, elles travaillent à retisser ce lien, à rapprocher les parents éloignés de l'institution. Ce trait d'union avec les familles est précieux, non seulement pour le soutien des enfants et des jeunes dans l'accompagnement à la scolarité, qui s'en trouve facilité et valorisé, mais également lors de la démarche de « décrochage » dont on sait que, si elle n'est pas conduite avec les parents, elle est encore plus difficile, voire compromise. Marie-Claire Michaud, directrice de l'association « Ecole et famille » reconnaît : « Nous avons un lien privilégié avec l'école, c'est un levier puissant qui représente l'espoir pour les familles (...) Tout passe par un apprentissage de la rencontre ».

Le secteur associatif, en tant que tiers, offre de la souplesse et de l'ouverture à une relation qui, si elle reste bilatérale, peut être étouffante. La posture bénévole apporte énormément à la relation, car les intervenants prennent les enfants et les familles tels qu'ils sont, hors des grilles de lecture de l'éducation, et cet autre regard est une chance pour tous.

A l'image d'une mosaïque, le tissu régional est composé d'une multitude de petites pièces qui ont une existence propre et font sens quand elles sont considérées dans leur globalité.

Quel rôle pour les associations de parents d'élèves et les syndicats ?

Au chapitre des corps intermédiaires, il ne faut pas oublier les associations de parents d'élèves et les syndicats d'enseignants. Si tous s'accordent pour dénoncer les chiffres et le scandale que représentent les « 150 000 perdus de vue » chaque année, ces structures ont peu pris d'engagements

au-delà de la position de principe. A cela, j'avance plusieurs hypothèses.

Tout d'abord, du côté des fédérations de parents d'élèves, il faut admettre que les parents organisés – au sens de membres d'une association, élus représentants dans les instances scolaires – ne sont pas les parents touchés par le phénomène de décrochage. On est bien là face à la question sociale pointée au fil de cet essai : les associations de parents d'élèves représentent les parents des élèves qui n'ont pas (globalement) de problèmes à l'école.

Cependant, Pierre Fraudeau, coordonnateur régional Ile-de-France de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), nuance : « La région Ile-de-France dispose d'une grande variété de territoires, aux caractéristiques souvent très distinctes, c'est pourquoi il est problématique pour la FCPE d'identifier les actions qui seraient les plus efficaces, notamment à l'échelle régionale. Ce phénomène peut toucher tout le monde, et tous les parents, la Fédération en a bien conscience ».

Ensuite, en matière de lutte contre le décrochage scolaire, on peut déplorer que l'Etat ne se soit pas entouré de l'expertise, des outils, des compétences dont bénéficient les syndicats pour analyser les facteurs internes au monde éducatif. Isolés, les acteurs syndicaux ont toutes les difficultés à combattre l'angoisse des enseignants qui appréhendent le décrochage au quotidien. On dénonce souvent le corporatisme des enseignants, mais que leur propose-t-on pour être intégrés dans une dynamique collective ?

De nombreuses associations et syndicats sont mobilisés mais, nous l'avons pointé, de manière parcellaire et avec de faibles moyens et synergies. Ces manques ne rassurent pas les familles déjà angoissées par la compétition scolaire. Cela fait le bonheur des entreprises de soutien scolaire qui en viennent, elles aussi, à se considérer comme moteurs de la lutte contre le décrochage scolaire.

***Les acteurs privés :
naissance d'un « business scolaire »***

Depuis une quinzaine d'années, les entreprises de cours privés à domicile font florès. Certaines couvrent l'ensemble du territoire national, d'autres sont des structures plus modestes qui ne rayonnent que sur une commune ou un quartier. Pour toutes, le principe est le même : proposer du soutien scolaire à domicile animé principalement par des enseignants et des étudiants.

Mais ce qui fait le réel point commun de ces structures est l'avantage fiscal que la loi leur octroie et qu'elles répercutent sur les familles par des réductions d'impôt de 50 %. Si les activités de soutien scolaire et de cours à domicile sont concernées par cet avantage fiscal, elles doivent toutefois être dispensées exclusivement au domicile du contribuable. C'est la raison pour laquelle les cours collectifs en agence sont rares. En moyenne, le tarif horaire varie entre trente et quarante euros, avant réduction d'impôt.

Si aucune ne pratique de tarification sociale, certaines proposent des échelonnements de paiement. Toujours est-il que pour profiter des réductions d'impôt, il faut être imposable et bénéficier d'une trésorerie permettant d'avancer les sommes pendant une année avant que l'avantage fiscal ne soit intégré. Nous comprenons ainsi que les familles aux revenus modestes n'ont aucun intérêt financier à faire appel à ces structures privées pour l'aide au devoir et au soutien scolaire.

Une plus grande porosité entre argent et éducation

L'évolution majeure du secteur du soutien scolaire à domicile ces dix ou vingt dernières années tient à deux éléments.

D'une part, il n'y a plus de culpabilité à solliciter une aide extérieure pour le soutien scolaire. Un système auto-validant s'est mis en place : de plus en plus de familles font appel à des cours privés pour leurs enfants, les structures émergent et se développent, la publicité dans les rues et les transports en commun offre une surface croissante à

ces entreprises, que les familles contactent désormais sans complexe.

D'autre part, la digue, ou plus précisément l'étanchéité française traditionnelle entre éducation et argent, s'est peu à peu amenuisée. Ainsi, si l'école demeure gratuite, les familles sont de plus en plus nombreuses à considérer que le soutien scolaire peut être sous-traité à des entreprises plutôt que pris en charge dans le cadre du service public. Payer pour ce soutien ne paraît plus choquer.

Quand l'élément financier devient la garantie de la qualité d'un service

Les entreprises de soutien scolaire jouent beaucoup – mais c'est bien le principe d'un modèle économique – sur le fait qu'offrir le meilleur aux élèves a un coût. Pour cela, ils ne lésinent pas. Des sites Internet en passant par les plaquettes de présentation, des agences clinquantes aux procédures de recrutement des intervenants, tout tire vers une excellence supposée.

Ce ne sont pas ces entreprises de soutien scolaire qui sont responsables du lien qui est fait entre la qualité de service et son coût. Mais elles en bénéficient, voire l'amplifient. Cela induit un glissement majeur. Du fait que de plus en plus de familles fassent appel à elles, une fausse évidence devient une maxime : si l'on paie pour un service, c'est qu'il ne peut être gratuit.

Le soutien scolaire, un business comme un autre ?

De fait, il l'est devenu. Les entreprises sont nombreuses et diversifiées, il y a rencontre entre une offre et une demande, le secteur se professionnalise, une de ces entreprises est même cotée en bourse. Le soutien scolaire est aujourd'hui un « marché » qui surfe sur l'angoisse des familles face à la compétition scolaire à l'œuvre.

La question n'est donc pas de savoir si le soutien scolaire est un *business* comme un autre mais bien de savoir si le soutien scolaire doit être un *business*.

Le marché du soutien scolaire ne s'adresse pas aux décrocheurs

Nous l'avons vu, le lien est fort entre la question sociale et celle du décrochage. Nous savons combien les conditions de travail d'un élève sont dépendantes de ses conditions de vie, elles-mêmes subordonnées au milieu social.

Les entreprises de soutien scolaire payantes s'appuient sur la réduction d'impôt. Il faut donc être imposable pour avoir un « intérêt » à faire appel à elles. Toutes admettent d'ailleurs que les publics touchés ne sont pas les décrocheurs et ce pour des raisons sociales, mais également du fait de leur incapacité à prendre en compte toutes les dynamiques liées au raccrochage des élèves dans le système scolaire, puisque le seul soutien scolaire n'est plus efficient.

Dans la plupart de ces entreprises, les statistiques sont les mêmes : 80 % des élèves rencontrent des difficultés dans

une ou deux matières, 10 % cherchent l'excellence scolaire quand seulement 10 % sont en grande difficulté scolaire.

Ainsi, non seulement les cours de soutien scolaire ne contribuent que très marginalement à la lutte contre le décrochage scolaire, mais, à l'inverse, ils accentuent les inégalités entre élèves. Il faudra en finir avec la complaisance des pouvoirs publics envers ces structures et reconsidérer sans doute les avantages dont elles bénéficient au plan fiscal mais également leur liberté de propagande, qui s'exerce parfois même au sein des établissements scolaires.

Cependant, soyons lucides, l'existence de ces entreprises illustre en creux l'incapacité des structures publiques et associatives à être crédibles dans leurs propositions alternatives. C'est d'abord cela qu'il faut construire.

LA RÉGION, ARCHITECTE DE NOUVELLES SYNERGIES

Si l'on veut s'attaquer au décrochage scolaire, on constate aujourd'hui la multiplicité des initiatives mais aussi leur faiblesse dans les moyens et leur aspect parcellaire. Deux stratégies peuvent alors être proposées.

La première est une pure et simple recentralisation de l'ensemble de la question éducative par l'école. Je ne crois pas que nous trouverons là une issue favorable pour lutter contre le décrochage scolaire. Et je ne le souhaite pas. Il faut renforcer celle-ci sur ses missions premières : socialisation, apprentissages communs élémentaires, spécialisation progressive. Evidemment, il est nécessaire d'en refaire un service public puissant et efficace, capable de mieux entourer et accompagner l'élève, d'où la question d'une remise à niveau des moyens pour, notamment, plus de pratiques personnalisées, de personnel spécialisé, etc.

Certes, même si nous voulions faire de l'école un lieu réel d'éducation collective, les moyens à mettre à disposition

seraient très importants. Mais pour moi, une nouvelle fois, le problème n'est pas là. L'école n'a pas pour mission de prendre en charge l'ensemble des facteurs constituant d'un individu, mais bien son seul statut d'élève. Ce que nous devons construire, c'est le lien entre toutes les « dimensions » d'un jeune – lieu de vie, famille, activités extra-scolaires – et l'école ne peut à elle seule en assumer la charge sans s'épuiser, avec le risque de résultats médiocres, qui lui seront reprochés.

La seconde stratégie consiste en une certaine forme d'inaction. On peut hypocritement compter sur la spontanéité et l'auto-organisation de réseaux informels. De fait, c'est déjà la situation aujourd'hui. Devant les difficultés, chaque structure fait comme elle peut, tente d'établir les liens qui lui sont nécessaires. Mais la difficulté est immense, chacun étant laissé face à ses propres ressources, quelles qu'elles soient.

Je ne crois pas à l'efficacité du *statu quo*. Plutôt que de se décharger de l'ensemble de la question éducative sur

l'école et persister dans le laisser-faire actuel, il semble essentiel et urgent de réinventer une nouvelle politique publique. Nécessairement territorialisée pour être plus proche des diversités territoriales, elle doit aussi conserver la distance qui s'impose pour définir un intérêt général.

Au vu de mon expérience d' élu, il me semble que seule la région concentre ces qualités, à condition qu'elle sache encourager sans injonction, écouter sans imposer, être exemplaire pour entraîner.

De la concertation à la coordination

Une action régionale recherchée par les acteurs eux-mêmes

Personne n'est aujourd'hui en mesure de donner une image globale du décrochage scolaire en Ile-de-France. Les études foisonnent mais elles sont souvent parcellaires, cantonnées à un territoire ou à une population. Certaines associations et syndicats font leur propre travail d'enquête mais avec la difficulté de trouver des informations sur

lesquelles s'appuyer. En Ile-de-France, le découpage du territoire en trois académies différentes (Versailles, Paris et Créteil) ne favorise pas la compréhension régionale du sujet. Au-delà du chiffre brut du nombre de décrocheurs, il manque un travail de consolidation, d'analyse : quels sont les territoires les plus touchés ? Quelles sont les causes réelles du processus de décrochage ? Qui sont les acteurs ? Où agissent-ils ? Comment ? Quels sont les espaces les plus démunis en termes d'action publique ou associative ?

C'est bien ce regard commun qui est à construire. C'est la première demande qui est faite à la région. Avant ses actions propres, on souhaite d'abord qu'elle aide à comprendre, par des enquêtes régionales, par l'association de tous les acteurs potentiels, de l'Etat à l'association locale, quelle est aujourd'hui la situation réelle du décrochage dans la région. Philippe Goémé, enseignant et coordinateur du Pôle innovant lycéen de Paris, résume ce sentiment : « Le manque de visibilité est une des difficultés rencontrées. L'action de la région Ile-de-France a permis de répondre à ce besoin. Aussi rassembler tous les

acteurs dans le cadre d'un projet commun est-il une avancée importante à l'échelle régionale ».

Afin d'établir les besoins nécessaires à la mise en œuvre d'un grand projet régional de lutte contre le décrochage scolaire, l'objectif premier de la concertation est de mesurer quantitativement et qualitativement l'ampleur du phénomène à un niveau local. Les évaluations ne permettent pas aujourd'hui d'identifier précisément le décrochage scolaire et la nature des élèves décrocheurs. Des chiffres nationaux sont bien souvent évoqués, ils n'ont cependant aucun ancrage territorial. Ce nombre est parfois traité comme une simple variable permettant d'établir le classement mondial de la France en matière d'éducation. La réalité du décrochage régional ne peut pas se résumer à une simple analyse chiffrée de données nationales.

Ce premier diagnostic, issu de la concertation et des études commandées par les pouvoirs publics¹⁴, permet à

14. En Ile-de-France, deux études commandées par la région, l'une quantitative, l'autre qualitative, sont en cours de réalisation.

l'ensemble des acteurs impliqués dans ce projet de comprendre les dynamiques d'un espace géographique dont les caractéristiques sont spécifiques. Pour Hibat Tabib, directeur de l'Association pour la formation, la prévention et l'accès au droit (AFPAD), l'établissement scolaire « doit s'inscrire dans un projet partagé avec une stratégie intégrée au territoire ».

Les établissements, les communes, les départements et les régions sont, comme je l'ai exposé, susceptibles de promouvoir des dispositifs de prévention ou de réinsertion, sans parler de l'Etat qui a un rôle prédominant en la matière. Par exemple, la région Ile-de-France met en œuvre un dispositif de lutte contre le décrochage, « Réussite pour tous ». Ce programme a permis de soutenir des projets d'établissements ou d'associations visant à promouvoir la poursuite d'études pour des élèves issus de milieux défavorisés. De nombreux dispositifs régionaux participent à la lutte contre le décrochage scolaire sans qu'ils soient clairement identifiés comme tels : ainsi notre collectivité participe-t-elle au fonctionnement des écoles

de la deuxième chance, des microlycées, des missions locales ou encore des espaces dynamiques d'insertion.

Comme il est parfois difficile d'identifier l'organisation, l'association ou l'action la plus efficace, la concertation permet donc de recenser les actions qui produisent des résultats sur le territoire.

C'est pourquoi l'Ile-de-France a choisi d'organiser à l'automne 2012 des Assises régionales de lutte contre le décrochage scolaire, offrant la possibilité à toutes les collectivités locales, au monde enseignant, aux représentants des élèves et des parents, aux professionnels de l'action sociale, aux associations et, bien sûr, à l'Education nationale d'aborder ensemble la question, ce qui n'a encore jamais été réalisé au niveau régional. En plus d'être un formidable levier de mobilisation, cette rencontre a vocation à préciser, en collaboration avec les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire, les modalités d'une coordination profitable entre politiques publiques.

Une coordination régionale des acteurs

L'exemple de l'Ile-de-France est pertinent. C'est un territoire urbain et dense où évoluent à la fois une jeunesse en situation d'« excellence » et un grand nombre de décrocheurs. A l'instar de la plupart des métropoles mondiales, la région francilienne doit composer avec cette tendance à la concentration des inégalités. Au regard de la pertinence géographique et des actions déjà engagées dans les lycées, les régions doivent œuvrer comme architectes de la mise en réseau des acteurs sur leur territoire.

En Ile-de-France, plus qu'ailleurs, l'échelon régional a eu du mal à émerger. Cela s'explique par la très forte implication de l'Etat sur le territoire. D'une certaine manière, pendant longtemps, l'Ile-de-France était l'espace naturel de l'Etat, l'héritier du « domaine royal ». Or, cette gestion étatique du territoire se trouve confrontée à deux contradictions. Tout d'abord, ses besoins financiers pour l'ensemble de la Nation lui interdisent de s'occuper préférentiellement des Franciliens. Ensuite, les résultats

de sa gouvernance territoriale sont mitigés. En comparaison, l'échelon régional est idéal pour l'Ile-de-France : il est en lien constant avec les corps intermédiaires, il rassemble des élus de tous les territoires et peut donc articuler intérêt général et respect des dynamiques locales plus facilement qu'un Etat, dont les objectifs sont, par essence, tout autres.

Le déséquilibre des situations territoriales plaide pour que l'institution régionale fédère la lutte contre le décrochage scolaire. Si gouverner c'est choisir, il faudra bien orienter l'action dans certaines zones plus que d'autres, soit parce que les besoins y sont plus importants, soit parce que les acteurs y sont peu nombreux. C'est pourquoi les réponses mises en œuvre pour lutter contre le décrochage scolaire doivent être pensées de manière transversale : entre l'école et l'environnement familial, entre les collectivités et les associations ou entre les enseignants et les professionnels de l'action sociale.

Par ailleurs, bien que de nombreuses mesures aient été prises par les régions pour lutter contre l'amplification du

phénomène de décrochage¹⁵, le manque de lien entre les différents dispositifs rend pertinente une action régionale identifiée. Il s'agit de partager les bonnes pratiques et faire fructifier les synergies, pour que les actions de lutte contre le décrochage, à commencer par celles des collectivités, soient complémentaires.

Evidemment, la coordination entre collectivités doit se faire en lien étroit avec l'Éducation nationale, pour une plus grande efficacité des réponses apportées aux problèmes rencontrés par les établissements et les familles. A ce propos, Colombe Brossel, adjointe au maire de Paris chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative, souligne : « la question est de savoir comment on met en lien tous ces dispositifs. Il existe des acteurs en amont et en aval, mais entre les deux, ça ne marche pas ».

15. C'est le cas des régions Centre (<http://www.regioncentre.fr/jahia/webdav/site/portail/shared/education/docs/synthese-questionnaire-ARF-08022011.pde>) et Rhône-Alpes par exemple.

Néanmoins, affirmons qu'aucune « mise sous tutelle » n'est souhaitable. Il faut laisser entière liberté de s'associer ou pas à la démarche régionale. Certaines associations sont susceptibles de fonctionner en limitant les rapports institutionnalisés. Ce cadre collectif permet pourtant les expérimentations, qui préparent les politiques publiques de demain. Dans le même temps, il apparaît que beaucoup agissent sans que les échanges nécessaires en termes de pratiques et de philosophie d'actions n'améliorent les politiques mises en œuvre. Parfois, des réseaux s'ignorent alors qu'ils travaillent sur les mêmes territoires, on apprend par hasard l'engagement de collectivités et l'excellence de leurs méthodes, ou même l'existence de programmes que personne n'a jamais songé à examiner.

Ainsi, la région doit établir un cadre souple où chacun puisse s'informer, dialoguer, mutualiser, expérimenter. La concertation préalable à la coordination doit alors entrer dans une phase opérationnelle qui permettra à l'ensemble des acteurs territoriaux de trouver une réponse adaptée aux problématiques locales. Pour les régions, il est par

exemple impossible de travailler sans les Conseils généraux dès lors que la question des passerelles entre collèges et lycées est posée.

En conséquence, il est nécessaire de redéfinir le rôle des acteurs dans les instances territoriales de discussion des projets d'éducation et de formation.¹⁶ L'Etat est le garant du suivi des orientations et des programmes nationaux, mais ne doit aucunement freiner les initiatives des collectivités territoriales dans le développement de leurs propres compétences. Dans cette logique de mise en réseau, les associations travaillant dans le champ éducatif pourraient devenir membres à part entière de ces instances, dont il faudra revoir le fonctionnement global au préalable, pour qu'elles deviennent des lieux de dialogue et de prise de décisions. Hibat Tabib, directeur de l'AFPAD, affirme d'ailleurs que « la région doit être le lien entre les porteurs de projets », l'organisation d'une plate-forme permettant la

16. Conseil inter-académique de l'Education nationale, Conseil départemental de l'Education nationale et Plan régional de développement des formations.

mise en réseau, la définition et l'évaluation des objectifs territoriaux.

En institutionnalisant un espace de partage entre collectivités, sphère éducative et monde associatif, la question du décrochage scolaire dépasse le cadre de la mobilisation ponctuelle et devient une politique publique durable.

Zoom :
**Structure régionale d'observation et
 d'évaluation des politiques publiques**

Les acteurs du monde éducatif pointent le manque d'évaluation portant sur le décrochage scolaire. Des tendances nationales se dessinent mais aucune étude régionale ne permet aujourd'hui de les confronter aux réalités territoriales.

C'est pourquoi, à l'initiative d'Henriette Zoughebi, vice-présidente chargée des lycées, le Conseil régional d'Ile-de-France a créé, fin 2011, l'Observatoire régional de la réussite scolaire, destiné à améliorer la compréhension des liens existants entre ségrégation urbaine, sociale et scolaire. Cet organisme est à la fois un lieu de réflexion et d'échanges qui rassemble les principaux acteurs de l'éducation.

Il préfigure ce que les régions françaises pourraient mettre en place, en coopération avec les académies : une structure d'observation et d'évaluation des politiques éducatives territoriales. En effectuant un état des lieux précis de la situation des jeunes décrocheurs à l'échelle régionale, les acteurs seront en capacité de comprendre les dynamiques spécifiques d'un territoire et d'agir en conséquence.

Priorités dans la lutte contre le décrochage scolaire

Comme je l'ai énoncé précédemment, les causes du décrochage sont multifactorielles. Les réponses à cette problématique sont diverses et hétérogènes. Il est donc important de traiter la question du décrochage selon la construction du processus. Daniel Allain, enseignant en SEGPA, résume parfaitement la situation : « Dès lors que les causes du décrochage sont multiples et que cela ne touche pas seulement l'école, la prise en charge doit être inter-catégorielle. Donc, oui, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer dans ce cadre ».

Je propose que la collectivité régionale travaille sur toutes les étapes du décrochage : en amont avec la prévention – rapport au savoir et aux apprentissages – ; pendant la prise de distance effective de l'élève – accompagnement à la scolarité et soutien à la parentalité – ; et ensuite avec le retour en formation – options et possibilités offertes aux jeunes et à leurs familles.

Soutenir les jeunes dans leurs parcours

Pour soutenir les enfants et les jeunes dans leur itinéraire scolaire, il faut pouvoir apporter une forme de sécurisation des moments charnières du parcours : le passage en CP et l'apprentissage de la lecture, l'entrée en sixième et la confrontation à l'autonomie, l'orientation en fin de troisième vers le lycée.

A chacune de ces étapes-clés, les écarts et les inégalités se creusent et se renforcent, la « machine à trier » fait son office, favorisant le phénomène de décrochage scolaire, principalement au moment de l'orientation au lycée. En effet, le choix des filières professionnelles et technologiques est bien souvent subi et, par conséquent, source de désintérêt pour des jeunes qui arrivent au bout de la logique du système dans lequel ils sont perdants depuis longtemps.

A cet égard, nous devons œuvrer à la revalorisation des filières professionnelles, considérées comme moins nobles

que les filières générales, pour qu'orientation ne rime plus avec relégation et disqualification. D'ailleurs, notre système éducatif souffre du manque de passerelles entre les différents parcours de formation proposés aux jeunes. Le droit à l'erreur y est proscrit et, lorsque l'élève a démarré dans une voie, quelle qu'elle soit, il est souvent très difficile pour lui de se réorienter.

Soutenir les jeunes les plus fragiles dans leur parcours, c'est avant tout les aider à reprendre confiance, à croire en leurs capacités, en valorisant toute forme de compétences, notamment informelles. Donner du sens à la scolarité et au savoir, permettre l'ouverture culturelle et la mobilité sont des axes de soutien qui peuvent être apportés. Afin de compléter ou structurer les notions acquises grâce aux enseignants, certains élèves ont besoin d'une aide individuelle, pouvant être dispensée dans un cadre scolaire ou extrascolaire, sous diverses formes (tutorat, aide à domicile, etc.). Le soutien scolaire gratuit favorise la prévention du décrochage et participe plus largement à l'accompagnement scolaire de l'élève en difficulté.

En soutenant financièrement les structures, notamment associatives, le Conseil régional prend une part active dans la mise en place d'un réseau de co-éducation autour des jeunes les plus fragiles. Pour Alain François, ancien directeur du réseau des E2C, « multiplier les subventions aux associations qui font du soutien scolaire doit être le premier rôle de la région si elle s'engage dans la lutte contre le décrochage scolaire ».

Il est à noter que le lien avec le milieu associatif, l'éducation populaire, représente une chance que les jeunes deviennent à leur tour, un jour, des accompagnants. Ces expériences constituent une ouverture au monde et à la citoyenneté, dont les élèves pourront tirer profit dans la suite de leur parcours de vie.

Zoom : Service public de l'orientation

De prime abord, l'idée d'un service public de l'orientation est séduisante. On souhaiterait que tous nos jeunes soient aidés dans leurs recherches, accompagnés pour s'y retrouver dans la profusion de formations, de parcours possibles. Pour autant, le système d'orientation français est tellement compliqué à décrypter que l'on ne saurait attendre de lui une efficacité optimale. De rapports en livres verts, les travaux relatifs à la politique publique dite d'AIO (Accueil, information, orientation) font tous ce même constat d'un maillage institutionnel inextricable.

Les conseillers d'orientation, au sein des établissements scolaires, ne parviennent pas à remplir pleinement leur tâche en amont et sont désormais concurrencés par les officines privées – on en compte plus de 800 en Ile-de-France.¹⁷ L'inégalité sociale, au même titre que pour le soutien scolaire, s'en trouve accrue.

17. « L'état des lieux de l'offre de services Accueil-Information-Orientation en Ile-de-France », étude menée par le cabinet Opus 3 pour le Conseil régional d'Ile-de-France en 2009.

Les régions, qui ont la gestion de l'apprentissage et de la formation professionnelle, et donc de l'orientation des adultes, mais aussi, avec les missions locales, de l'accueil des 16-25 ans en recherche de solution, doivent-elles gérer demain l'ensemble des « transitions » ?

La mission est de taille. A l'instar du décrochage, l'orientation n'est pas figée dans le temps, elle est continue. Le système d'orientation doit pouvoir informer en amont, accompagner et proposer des solutions curatives. De nombreuses préconisations ont déjà été imaginées. L'Île-de-France a par exemple essayé de centraliser les offres de formations avec le réseau « Cités des métiers ». La région dispose aujourd'hui d'une véritable légitimité pour être le chef de file de l'orientation à un niveau territorial ; reste à savoir si ce domaine doit être entièrement régionalisé. Il faudrait préalablement imaginer une transformation des organismes dédiés à l'orientation, dont l'efficacité semble aujourd'hui limitée.

Accompagner les parents

L'accompagnement à la parentalité est un des piliers de la lutte contre le décrochage scolaire. Les actions développées par de nombreuses associations – partenaires des collectivités locales – ou par les centres sociaux, par exemple, ont pour objet d'accompagner le ou les parents rencontrant des difficultés dans leur exercice éducatif au quotidien, et ce dès le niveau primaire.

En effet, l'évolution de la structure familiale, la précarisation croissante de certains territoires participent à fragiliser les ménages. Au chapitre des difficultés des parents, il faut prendre en considération le rapport entretenu avec leur propre scolarité. Un parcours scolaire chaotique, conflictuel ou inachevé influe sur la relation avec le système éducatif, avec les enseignants eux-mêmes et sur l'angoisse transmise à l'enfant. Il faut aider les parents, les familles, à lutter contre la pression exercée par l'environnement scolaire, à apaiser le mal-être et les souffrances qui s'expriment.

Les parents, lorsqu'ils perçoivent les attentes de l'école, doutent du soutien qu'ils peuvent apporter à leurs enfants. Ne pas maîtriser les codes et les normes propres à l'école est source de malentendu et de méfiance, voire de défiance, entre les familles et l'école et entre les parents et les enfants.

Un accompagnement, ponctuel ou de longue durée, permet de reconstruire un dialogue parent-enfant et de prévenir les situations de tension ou de rupture au sein de la cellule familiale. Il est important de rassurer les parents, de les aider à surmonter l'isolement et la résignation face aux difficultés de leurs enfants.

La réussite scolaire n'est pas uniquement le problème de l'enfant ou de l'adolescent mais bien de l'ensemble des acteurs qui l'entourent. Il s'agit donc de tisser une toile autour des élèves en difficulté en soutenant les actions de coordination des différents personnels présents au sein des établissements : enseignants, surveillants, personnels de direction, conseillers d'éducation, mais aussi infirmières, médecins scolaires, psychologues. J'en suis

convaincu, combattre le décrochage scolaire est à la fois un projet pédagogique, éducatif et social.

Le phénomène de décrochage scolaire prend sa source dans une multitude de facteurs, difficiles à appréhender pour les familles. Pour cela, ces dernières ont besoin d'être épaulées pour surmonter ce qui est vécu comme une honte, une humiliation ; sécurisées, au même titre que les jeunes, aux étapes charnières de la scolarité ; orientées pour se repérer dans la multitude des dispositifs et interlocuteurs ; et, enfin, légitimées dans leur rôle et leur place vis-à-vis des enfants et de l'institution scolaire.

Pour cela, nous pourrions envisager une plate-forme type « numéro vert » d'écoute, d'appui et d'orientation des parents qui font face aux problématiques d'échec scolaire, de perte de confiance et d'estime de soi. Les familles pourraient à la fois y reprendre des repères humains mais également être conseillées et guidées dans leur démarche et leur réflexion éducative auprès des multiples interlocuteurs et dispositifs.

Zoom : Donner les moyens aux associations de devenir de véritables partenaires de la région

L'appréciation des activités des associations partenaires doit faire l'objet d'une considération accrue par la région, en lien avec l'Observatoire de la réussite scolaire. Cela devrait permettre aux acteurs de réfléchir à l'élaboration de grilles d'évaluation, facilitant l'analyse de la valeur ajoutée de l'action de chaque association. De la même manière, la région incitera les associations à développer des programmes de formation des encadrants.

De nombreuses associations participent déjà au soutien scolaire des élèves en difficulté. Il est indispensable de favoriser les actions qui permettent aux élèves de se réappropriier les outils de la réussite scolaire (méthodologie, lecture, estime de soi, etc.). Ainsi, qu'il s'agisse des mouvements d'éducation populaire, des éducateurs spécialisés ou de toute forme d'association

œuvrant dans le domaine du soutien scolaire gratuit, leur action a vocation à être soutenue et renforcée par l'échelon régional.

Bien entendu dans l'analyse que nous faisons du processus de décrochage, et concernant l'intervention et la compétence régionales, notre collectivité est partenaire et soutien des initiatives propres à enrayer le phénomène et donc notamment en prévention, en amont du niveau lycée.

Raccrocher les élèves sortis prématurément du système scolaire

Les élèves sortis du système scolaire sans qualification représentent un véritable défi pour l'institution scolaire – et en particulier ceux ayant plus de seize ans. Par exemple, les difficultés rencontrées par les enseignants lorsqu'un élève est frappé d'exclusion sont rarement abordées par les

acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire. Dans de nombreux cas, les jeunes deviennent « perdus de vue » par le système scolaire et ne sont plus considérés comme ayant droit à une formation ou une qualification, pourtant indispensables à la construction d'un projet professionnel.

Il est aujourd'hui communément admis que le décrochage est le stade ultime de l'échec de l'école. « Rattraper » ces jeunes en très grande fragilité, en souffrance, et les aider à retrouver la confiance nécessaire à la reprise d'études est à la fois une exigence et un défi : il s'agit pour eux de revenir dans l'institution dont ils ont été exclus.

Parce que derrière chaque décrocheur, il y a l'histoire d'une rupture, parce que ce public est pluriel et parce que l'exclusion scolaire est synonyme d'exclusion sociale, nous devons faire du raccrochage scolaire une démarche d'inclusion. Pour cela, l'institution scolaire et les pouvoirs publics doivent appréhender les réalités spécifiques de ces élèves et promouvoir des pratiques éducatives alternatives et innovantes. Cela implique aussi la prise en considération

de chaque jeune en tant qu'individu, l'autonomie des équipes enseignantes dans leurs pratiques, la reconnaissance réelle du rôle des parents et l'ouverture de l'école.

Le raccrochage fait écho aux notions de formation et d'insertion professionnelle. Nous ne devons pas perdre de vue et encore moins opposer ces notions à celles d'accès aux savoirs et à l'acquisition d'outils culturels qui font de chacun un citoyen capable de faire des choix. Nous ne devons pas renoncer aux objectifs fondamentaux en termes d'émancipation, de sociabilisation et de formation citoyenne. C'est en cela que les politiques de raccrochage doivent promouvoir une école qui « ré-inclut ».

Le Conseil régional, dans le cadre du programme « Réussite pour tous », soutient les trois microlycées d'Ile-de-France. L'ouverture d'une structure similaire par département francilien me paraît un objectif juste et réalisable.

Je suis convaincu que l'échelon régional est le bon périmètre de réflexion et d'action dans la lutte contre le

décrochage scolaire. Cette affirmation n'est pas le produit d'un *a priori* « régionaliste » mais d'une analyse pragmatique liée aux nombreux échanges auxquels j'ai pris part. Il ne s'agit, redisons-le, en aucun cas de nier le rôle de l'Etat dans les politiques éducatives, mais bien de compléter son action en mettant en lien institution scolaire, territoire, famille et élève pour que la réussite d'un jeune redevienne la réussite d'un projet collectif.

CONCLUSION

Dans cet essai, j'ai voulu livrer deux idées que je crois pleines d'avenir.

Je pense que le décrochage scolaire n'est pas un phénomène naturel et inévitable. Comme nous venons de le voir, cette vision libérale du monde ne résiste pas à une analyse sérieuse des causes du décrochage. Celles-ci n'ont que peu à voir avec la volonté propre de l'individu et ne correspondent pas à une vraie sélection selon le mérite. En revanche, l'indifférence globale face à ce phénomène renvoie en creux à bien des conceptions inavouées de notre société, notamment dans son rapport aux jeunes.

Le vieillissement tendanciel en Europe – même s'il est moins important en France – se traduit par un paradoxe social : l'adoration de la jeunesse et la peur des jeunes. En effet, la jeunesse est partout, dans la publicité, dans les films... Symbole d'énergie, de vie, cette obsession des corps jeunes n'est-elle pas symptomatique d'une société

vieillissante ? En réalité, la domination « spectaculaire »¹⁸ de la jeunesse, son idée et sa représentation desservent fortement les jeunes, les vrais, ceux qui attendent qu'on leur transmette, les écoute, les intègre.

On promet la jeunesse en tant que norme mais on nie la réalité des jeunes.

Or, les jeunes sont précarisés massivement, voient leurs conditions de formation se détériorer et sont dénigrés quotidiennement : « dépourvus de culture », « anomiques », « consuméristes », « paresseux ». Ils sont fréquemment assimilés à la figure du « caïd », violent, délinquant, fondamentalement étranger... Evidemment, les jeunes ne lui ressemblent pas, mais d'une manière ou d'une autre, ils en sont, dans le discours symbolique, des « dégradés » plus ou moins forts.

18. Guy Debord, *La société du spectacle*, Ed. Buchet-Chastel, 1967.

Face à cette contradiction entre jeunesse et jeunes, il est temps de rappeler quelques idées forces. Tout d'abord, les jeunes sont l'avenir, ils sont la société future. Ce qu'ils deviendront sera aussi pour une part ce que nous avons voulu.

La finitude de la vie nous impose de préparer les générations suivantes à combattre pour ce que nous pensons le meilleur pour elles. C'est tout le sens de « conduire vers », qui est étymologiquement à l'origine du terme « éduquer ». Le contenu de cette éducation est dès lors fondamentalement politique, comme je l'ai rappelé auparavant. La gauche veut donc former des citoyens actifs, c'est bien là notre objectif premier, et le décrochage scolaire est bien pour moi la traduction d'un échec. Parce qu'il crée de l'inégalité sociale et culturelle, il exclut de fait du pouvoir sur soi et dans la société. Ainsi, le décrochage scolaire affaiblit la démocratie alors que nous voulons la renforcer.

Non seulement nous devons combattre le décrochage, mais nous pouvons sans doute le faire disparaître comme

phénomène massif. Tout est question de choix politique. Nombreux sont ceux qui combattent pied à pied la marginalisation engendrée par la sortie du système de formation et qui entendent la prévenir. L'école est en première ligne. Il faut lui redonner des armes utiles mais cela ne sera pas suffisant. L'institution peut agir sur la fonction « élève » d'un individu, plus difficilement sur son environnement familial, social, culturel et géographique. D'ailleurs, est-ce sa mission fondamentale ? Or les causes de décrochage se situent souvent là.

C'est à cette étape qu'intervient la deuxième idée principale de cet ouvrage : inventer une nouvelle conception de l'action territoriale. Combattre le décrochage scolaire, c'est s'intéresser aux familles, aux conditions sociales, au temps et conditions de trajet, au parcours antérieur de la personne, à ses autres formes de socialisation. Qui pourrait seul donner des réponses ?

C'est pourquoi, à travers cet essai, j'ai voulu proposer d'organiser le réseau, le maillage, les synergies qui allient

volontarisme, co-élaboration et souplesse. Je crois avoir démontré que, pour ce qui est de l'Île-de-France, la région était l'échelon idoine et l'institution pertinente pour organiser cette alliance entre le « un » et le « multiple ».

J'en suis convaincu, la région doit renforcer ses compétences propres. A elle de favoriser les dispositifs innovants qu'elle a mis en place, de rapprocher lycées professionnels et apprentissage, de devenir un acteur majeur de l'orientation. Mais soyons clairs, ce n'est pas l'essentiel. L'essentiel est qu'elle rassemble et dynamise tous ceux qui veulent faire. Ceux-ci ne peuvent plus être considérés comme des partenaires mineurs mais comme détenteurs d'une expertise légitime.

Ils y sont prêts.

Pour les jeunes, pour la démocratie sociale, aux acteurs politiques de l'être.

Bibliographie

Christian Baudelot, Roger Establet, *L'élitisme républicain*, La République des idées / Seuil, 2009.

Pierre-Yves Bernard, *Le décrochage scolaire*, PUF, 2011.

Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Olivier Galland, André Zylberberg, *La machine à trier. Comment la France divise sa jeunesse*, Eyrolles, 2011.

Collectif, préface de Pierre Rosanvallon, *Refaire société*, La République des idées / Seuil, 2011.

François Dubet, *La place et les chances*, La République des idées / Seuil, 2010.

Marie Duru-Bellat, *L'inflation scolaire*, La République des idées / Seuil, 2006.

Nathalie Dollé, Hibat Tabib, *Fil continu, une pédagogie de l'espoir pour les collégiens décrocheurs*, Editions de l'Atelier, 2010.

Didier Fischer, *Peut-on sauver l'école de la République ?*, Ellipses, 2011.

Dominique Goux, Eric Maurin, *Les nouvelles classes moyennes*, La République des idées / Seuil, 2012.

Eric Maurin, *La peur du déclassé*, La République des idées / Seuil, 2009.

Entretiens

Daniel Allain, enseignant en Section d'enseignement général et professionnel appliqué (SEGPA), entretien réalisé le 7 mars 2012

Elisabeth Benhamou, enseignante spécialisée, entretien réalisé le 27 février 2012

Colombe Brossel, adjointe au maire de Paris chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative, entretien réalisé le 28 mars 2012

Nathalie Broux, enseignante et coordonnatrice du microlycée de La Courneuve (Seine-Saint Denis), entretien réalisé le 7 mars 2012

Claire Caboche, enseignante et membre du bureau régional de l'UNSA Education, entretien réalisé le 13 mars 2012

Olivier Catayée, principal de collège en Seine-Saint-Denis, entretien réalisé le 22 mars 2012

Philippe Coléon, directeur général d'Academia, entretien réalisé le 7 mars 2012

Christophe Cottin, personnel de direction, adjoint au délégué académique à la formation continue de l'académie de Créteil, entretien réalisé le 7 mars 2012

Abdoul Doucouré, éducateur spécialisé en club de prévention (Hauts-de-Seine), entretien réalisé le 9 mars 2012

Katia Fiollet, enseignante et formatrice Education nationale, entretien réalisé le 6 mars 2012

Alain François, ancien directeur du réseau « Ecole de la deuxième chance », entretien réalisé le 8 mars 2012

Pierre Fraudeau, coordonnateur régional Ile-de-France de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), entretien réalisé le 14 mars 2012

Philippe Goémé, enseignant et coordonnateur du Pôle innovant lycéen (PIL) de Paris, entretien réalisé le 8 mars 2012

Karine Gonsse, directrice générale des services de la ville de Marcoussis (Essonne), entretien réalisé le 15 mars 2012

Mathieu Hanotin, vice-président du Conseil général de Seine-Saint-Denis chargé de l'éducation et de la jeunesse, entretien réalisé le 9 mars 2012

Laurent Lafon, maire de Vincennes, entretien réalisé le 16 mars 2012

Marie-Claire Michaud, directrice de l'association Ecole et Famille (Val-d'Oise), entretien réalisé le 26 mars 2012

Nassira Mohamad, psychologue scolaire en lycée professionnel, entretien réalisé le 7 mars 2012

Marie Richard, vice-présidente du Conseil général de Seine-et-Marne chargée de l'éducation et de l'enseignement supérieur, entretien réalisé le 23 février 2012

Hibat Tabib, directeur de l'Association pour la formation, la prévention et l'accès au droit (AFPAD) (Seine-Saint-Denis), entretien réalisé le 7 mars 2012

Nathalie Victor, présidente, **Zoricka Kovacevic**, directrice, et **Hayet El Zerg**, directrice adjointe de l'APCIS (Association pour la promotion culturelle et intercommunitaire stanoise) (Seine-Saint-Denis), entretien réalisé le 6 mars 2012

COLLECTION DIRIGEE PAR GILLES FINCHELSTEIN
ET LAURENT COHEN

ISBN : 978-2-36244-049-6

© EDITIONS FONDATION JEAN-JAURES
12 CITÉ MALESHERBES - 75009 PARIS
www.jean-jaures.org

Réalisation : REFLETSGRAPHICS
Achevé d'imprimer par l'imprimerie A.Trois
JUIN 2012

Guillaume Balas

Lutter contre le décrochage scolaire

Vers une nouvelle action publique régionale

Plus de 150 000 jeunes qui sortent chaque année du système éducatif sans diplôme ni qualification, un taux de scolarisation des 15-19 ans qui chute depuis 1995 : les chiffres du « décrochage scolaire » sont inquiétants et interrogent notre système éducatif et social.

Dessinant les contours d'une nouvelle action publique territoriale qui complète celle de l'Etat, Guillaume Balas propose de faire de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité pour les régions. Pour la réussite de chacun bien sûr, mais aussi pour notre combat collectif pour la justice sociale.

www.jean-jaures.org



9 782362 440496

ISBN : 978-2-36244-049-6

6 €